



UNIFORME 2010-2011

Règlements du port de l'uniforme - POUR TOUS

L'uniforme comporte les pièces obligatoires suivantes et doit être porté pendant toute l'année, à l'exception de la période du 27 août (Le jour de la rentrée du 26 août 2010, l'uniforme doit être porté intégralement (pas de polo) pour la photo.) au 15 octobre 2010 inclusivement et du 15 avril au 23 juin 2011 où le port du polo sans débardeur ou chandail à manches longues est permis :

Filles	Jupe <u>au genou</u> ou pantalon, chemisier (manches courtes ou $\frac{3}{4}$ ou longues) porté avec débardeur ou chandail (cardigan) à manches longues en tout temps, bas ou collant, souliers réglementaires.
Garçons	Pantalon, chemise (manches courtes ou longues) porté avec débardeur ou chandail (cardigan) à manches longues en tout temps, cravate, ceinture, bas, souliers réglementaires.
Sarrau	Le sarrau <u>marine</u> est une pièce obligatoire.
Chaussures	Seules les chaussures des fournisseurs Browns et Academia <u>sélectionnées par le Collège</u> sont autorisées. La commande des chaussures se fera au même moment et au même endroit que pour la commande de l'uniforme.
Vêtements d'éducation physique	T-shirt, bermuda ou pantalon, bas blancs. <u>Sont interdits</u> : le collant sous les vêtements d'éducation physique et les bijoux. Il est fortement conseillé aux filles de porter un soutien-gorge « style sport » pour les cours.

LES PIÈCES SUIVANTES SONT FACULTATIVES :

Polo	Le polo (sans débardeur) peut remplacer le chemisier ou la chemise avec débardeur ou chandail à manches longues SEULEMENT du 27 août au 15 octobre 2010 inclusivement et du 15 avril au 23 juin 2011. Il est donc fortement conseillé d'en faire l'achat lors de la commande de l'uniforme.
T-shirt	Les élèves qui désirent porter un T-shirt blanc sous le chemisier ou la chemise doivent obligatoirement porter celui autorisé par le Collège.